Nos morts

Autor(en): **Fischer, J. / H.B.**

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **87 (1936)**

Heft 11

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

On conçoit que les semis faits sur les terrasses et « gradoncini » ne sauraient être abandonnés d'emblée à leur sort; un sarclage a lieu une fois par an, cela durant 2—3 ans.

Dans tous les peuplements ainsi créés, le *buis* est abondant, à l'état naturel; cela pour la raison que le bétail n'y touchait pas, au temps du parcours. Quand le sol s'améliore, par le fait du boisement, il disparaît insensiblement.

Nous avons vu qu'on a recouru à quelques essences exotiques. Dans dix placettes d'essai, on étudie la possibilité de recourir à d'autres encore : le douglas vert, le noyer noir, etc.

Un autre arbre étranger a été introduit par plantation sur les « gradonis », dans la zone moyenne : le *Pinus insignis*. Il est un de ceux qui réussissent le mieux. Ainsi, parmi ceux plantés en 1932, quelques pieds atteignaient à fin 1935, âgés ainsi de 6 ans, une hauteur de 2 m. Le pin maritime prospère aussi fort bien.

Les résultats obtenus jusqu'ici dans cette belle œuvre de reconstitution forestière sont très encourageants : la sylve renaît et bientôt recouvrira le Mont Soubasio, autrefois si pelé et nu, d'un manteau forestier ininterrompu. Le domaine d'Etat ainsi créé mesure environ 1500 ha, dont 1060 ha de forêts. Le coût total — y compris l'achat du sol et les travaux de défense contre torrents — s'est élevé à 2.500.000 lires.

Et c'est ainsi que, sur la montagne illustrée par saint François d'Assise — où il a passé une bonne partie de son existence — la Milice forestière nationale italienne a voulu et su créer une œuvre de restauration, qui compte parmi les plus remarquables au monde et les plus dignes d'admiration.

On s'incline avec respect devant un si magnifique labeur.

H. Badoux.

NOS MORTS.

† Paul Etter, inspecteur forestier, à Steckborn.

Le dimanche 30 août, ce fut un grand émoi dans la petite ville de Steckborn (Thurgovie), d'apprendre que M. *Paul Etter,* l'inspecteur du III^me^ arrondissement forestier thurgovien, victime d'un accident, venait de se noyer en prenant un bain dans le lac. Il était âgé de 61 ans. Fin tragique et coup terrible pour les siens !

Originaire de Bischofszell et Berg, le défunt a fait ses premières études dans cette dernière localité et leur suite au gymnase de Frauenfeld. Après quoi, il entre à l'Ecole forestière de Zurich, dont il reçut le diplôme en 1897. Puis ce fut un stage d'un an, à Frauenfeld, et, en 1897, l'obtention du brevet fédéral d'éligibilité. En novembre 1899, le Conseil d'Etat de Thurgovie le nomme adjoint forestier cantonal, poste qu'il conservera jusqu'en 1907. Dès le début de cette période

de son activité, il eut, flanqué d'une commission, à taxer toutes les forêts de son canton, en vue de la fixation de l'impôt. Ce lui fut une occasion d'apprendre à connaître les forêts thurgoviennes et d'étudier la question de leur imposition; il a publié, en 1909, une « esquisse monographique sur les forêts du canton de Thurgovie », que l'on consulte aujourd'hui encore avec fruit.

La revision de la loi fédérale sur les forêts de 1902 se traduisit, pour le canton de Thurgovie, en 1907, par une réorganisation fores-

Paul Etter, inspecteur forestier
1875—1936.

tière, en particulier par la création de trois arrondissements forestiers. Auparavant, seuls deux fonctionnaires forestiers s'occupaient de la gérance des forêts domaniales et inspectaient incidemment celles des communes.

Au commencement de 1908, M. Etter est nommé inspecteur de l'arrondissement II (720 ha de forêts domaniales, 1870 ha de forêts communales et 1640 ha de forêts privées). Il s'installe à Steckborn, où il passa une vie très heureuse, en compagnie de sa femme et de ses trois enfants. Son arrondissement lui plaisait à tel point que, en 1919, quand lui fut offerte l'occasion de prendre la direction de l'administration forestière cantonale, il préféra y renoncer. Il réussit à faire

de ses forêts domaniales de vrais modèles. Dès 1917, il eut à contrôler les exploitations dans les forêts privées.

Ce fut un grand mérite de P. Etter d'avoir cherché à inculquer de saines notions forestières aux jeunes agriculteurs de son canton, suivant les cours d'hiver à Frauenfeld d'abord, puis à Arenenberg. Tâche importante, étant donné la forte proportion de la propriété boisée privée en Thurgovie. Mentionnons encore que, durant une période, il fit partie du comité permanent de la Société forestière suisse, lequel lui confia le secrétariat.

Dans l'armée, le défunt a servi dans l'infanterie; il prit part à l'occupation des frontières, revêtant le grade de capitaine.

Il eut le plaisir, vers sa fin, de voir l'un de ses deux fils suivre ses traces et s'adonner aux études forestières.

Avec P. Etter disparaît un vrai maître de sa profession. Il a su s'intéresser à tous les côtés essentiels de celle-ci, ainsi à la création des dévestitures désirables, mais en restant toujours dans des limites raisonnables. Il sut participer aux progrès de la science forestière et en faire bénéficier les forêts de son arrondissement, tout particulièrement en ce qui concerne les soins culturaux, le rajeunissement naturel de l'épicéa, du chêne, etc. Ceux qui prirent part, en 1923, au « voyage d'étude du chêne », ont sans doute encore devant les yeux les magnifiques recrûs naturels de cette essence, dans la forêt domaniale de St-Katharinenthal, lesquels ont, dès lors, pris un réjouissant développement. Traiter la forêt en prenant modèle sur la nature; choisir toujours les essences les mieux appropriées à la station, et veiller au développement des peuplements dès leur début, telle fut constamment la ligne de conduite de ce sylviculteur de race, qui part laissant un bel exemple à suivre.

Cette brève notice nécrologique est nécessairement incomplète. Tous ceux qui eurent la chance de connaître l'homme aimable et bon, que fut P. Etter, pourront la compléter à leur guise. Tous en conserveront le meilleur souvenir.

Un brave Thurgovien vient, hélas ! de nous être repris. Puisse sa belle œuvre lui survivre longtemps !

(Trad.: *H. B.*) *J. Fischer.*

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport annuel du comité permanent pour 1935/36,

présenté par son président, M. *K. Knobel,* inspecteur forestier cantonal à Schwyz, à l'assemblée générale d'Hérisau, le 17 août 1936.

(Fin.)

Les comptes du « *fonds pour publications* » se présentent de façon sensiblement autre que ne l'avait prévu le budget. Ils établissent une augmentation des recettes de 3.558,50 fr. Et cela parce que les subven-